

## Communiqué de presse statistique

Luxembourg, le 26 avril 2018

### Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de février 2018.

#### **Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des ménages**

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> des crédits immobiliers accordés aux ménages est resté relativement stable sur un mois, passant de 1,58 % au mois de janvier 2018 à 1,59 % au mois de février 2018. Le volume des crédits nouvellement accordés a diminué de 24 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'élever à 194 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle, le taux a diminué de 9 points de base tandis que le volume des nouveaux contrats a augmenté de 34 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe<sup>3</sup> sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a progressé de 11 points de base en comparaison mensuelle pour s'inscrire à 1,93 % en février 2018. Le volume des créances nouvellement accordées a diminué de 35 millions d'euros en rythme mensuel pour porter l'activité à 248 millions d'euros durant la dernière période de référence. En

---

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

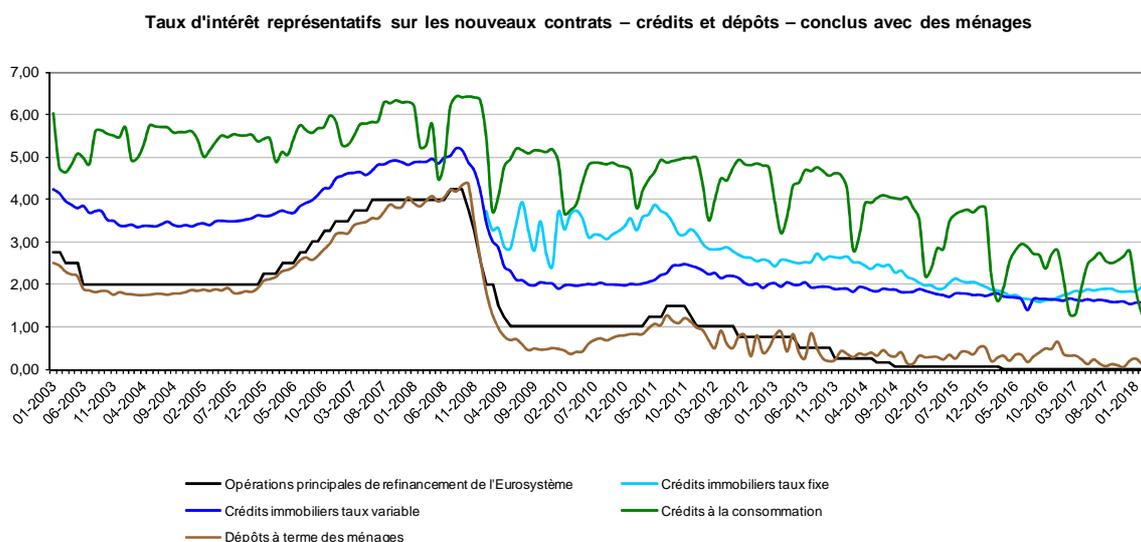
2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL que depuis février 2009 pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

glissement annuel, le taux a progressé de 16 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 8 millions d'euros<sup>4</sup>.

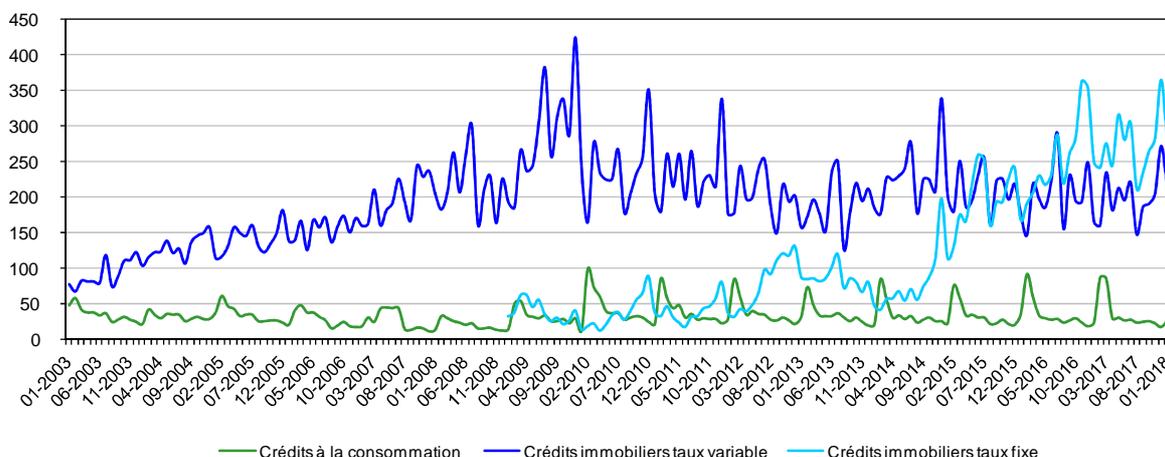
Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, s'est orienté à la baisse en raison des conditions avantageuses offertes durant le festival de l'automobile. Ce taux a diminué de 56 points de base par rapport à janvier 2018 pour s'élever à 1,29 % en février 2018. Le volume d'activité a augmenté de 55 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 83 millions d'euros durant la dernière période d'observation. En glissement annuel, le taux est resté inchangé tandis que le volume des nouvelles créances a diminué de 2 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 12 points de base sur un mois pour s'élever à 13 points de base durant le mois de février 2018.



4 Il convient de souligner que les données de cette série ont fait l'objet de révisions suite aux erreurs méthodologiques d'une banque. Les volumes de nouveaux prêts immobiliers à taux fixe ont été révisés entre le mois de janvier 2017 et le mois de décembre 2017 pour tenir compte des corrections. Ces données corrigées reflètent de manière plus fidèle la dynamique du crédit en produisant des estimations plus précises des variations annuelles du volume des nouveaux prêts immobiliers. Enfin, il importe de noter que ces révisions des volumes ont eu un impact négligeable sur la série des taux d'intérêts.

Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



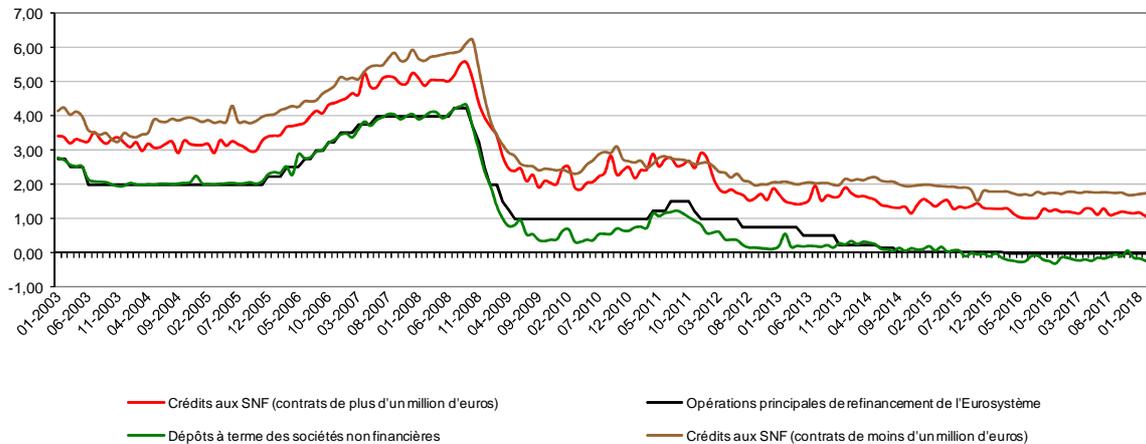
### Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux SNF a augmenté de 2 points de base sur un mois pour s'inscrire à 1,75 % en février 2018. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 45 millions d'euros durant cette période pour s'établir à 750 millions d'euros durant le mois de février 2018. En comparaison annuelle, ce taux a baissé de 4 points de base tandis que le montant des crédits nouvellement accordés a augmenté de 40 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a diminué de 11 points de base sur un mois pour atteindre 1,09 % en février 2018. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a baissé de 330 millions d'euros sur un mois pour porter l'activité à 5 123 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 11 points de base tandis que le montant des crédits accordés a augmenté de 49 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 7 points de base en comparaison mensuelle pour atteindre -23 points de base durant le mois de février 2018.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante :

[http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series\\_statistiques\\_luxembourg/03\\_marche\\_capitaux\\_interets/index.htm](http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.htm)

### Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Pour toute information supplémentaire sur ce communiqué de presse, nous sommes à votre disposition au numéro de téléphone 4774-4243 /-4265



Département Relations internationales et communication  
Section Communication  
L-2983 Luxembourg  
Télécopieur: + 352 4774-4910  
[info@bcl.lu](mailto:info@bcl.lu)